



Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer.

Veillez noter que pour que votre projet soit considéré comme admissible au dépôt de votre demande de financement, les droits d'exploitation canadiens DOIVENT ÊTRE ACQUIS par un Distributeur canadien admissible ou un par un Télédiffuseur canadien.

N.B. SEUL l'engagement d'un distributeur canadien admissible est pris en compte dans le processus de classement.

Veillez-vous assurer que tous les documents sont soumis et que chaque élément de la grille d'évaluation est pris en compte. L'omission des documents et informations requis dans la demande de financement pourrait avoir un impact négatif sur le pointage de votre demande

Seuls les postes admissibles rémunérés seront pris en compte dans l'évaluation et les informations fournies dans le devis du projet prévaudront.

Les Distributeurs canadiens admissibles qui contribuent à l'Exigence seuil pour les déclencheurs admissibles dans l'objectif d'obtenir un financement du FMC doivent communiquer avec l'APFMC au moins quinze (15) jours ouvrables avant de soumettre leur projet pour un financement afin qu'une détermination d'admissibilité puisse être faite.

Tous les projets devront respecter l'exigence-seuil au moment de soumettre la demande, selon le marché linguistique applicable :

- Marché de langue anglaise : à 15 % des dépenses admissibles du Projet admissible
- Marché de langue française : à 5 % des dépenses admissibles du Projet admissible.

LES DEMANDES DOIVENT INCLURE LES FORMULAIRES ÉLECTRONIQUES SUIVANTS DANS DIALOGUE

• **Un formulaire de demande complété avec le numéro PERSONA-ID pour les membres du personnel clé du projet.** L'auto-identification PERSONA-ID est fournie sur une base volontaire et, si elle est fournie, permet aux personnes de divulguer leurs renseignements démographiques directement et en toute sécurité au Fonds des médias du Canada (FMC). Le FMC s'appuie sur les renseignements d'auto-identification associés au numéro PERSONA-ID de chaque personne pour déterminer (le cas échéant) l'admissibilité aux programmes dédiés, les portions de budget réservées exclusivement à des programmes, au crédit de l'enveloppe du diffuseur, aux points de la grille d'évaluation, au classement dans les programmes sélectifs, et/ou à des fins statistiques et analytiques. De plus, dans certains cas, ces renseignements sont utilisés pour recouper et valider d'autres documents liés au projet (p. ex., le formulaire de demande du projet, les rapports liés au Programme des enveloppes des diffuseurs, etc.).

• **Nouveau en 2025-2026**

• **La Déclaration du statut canadien de la société requérante, de ses actionnaires et de ses administratrices et administrateurs est maintenant un formulaire électronique** qui se trouve dans une nouvelle section de Dialogue sous *Mes organisations*, intitulée « *Renseignements corporatifs* ». Veuillez remplir cette nouvelle section de l'enregistrement *Organisation* pour la société requérante et, le cas échéant, pour la société co-requérante, les sociétés mères ou tout autre actionnaire qui est une société. Notez que seule la personne ayant créé l'*Organisation* dans Dialogue, ou l'administrateur une fois qu'il a été désigné, peut accéder à cette section. Un Guide de l'utilisateur sera disponible dans la section *Renseignements corporatifs* pour vous aider à la remplir. Tous les actionnaires, administratrices et administrateurs qui sont des individus sont encouragés à remplir un formulaire PERSONA-ID et leur numéro PERSONA-ID doit être saisi dans la section *Renseignements corporatifs*. Exceptionnellement le FMC acceptera une Déclaration sur le statut canadien

de l'organisation et renseignements corporatifs en format PDF (disponible sur le site web du FMC) uniquement si la(les) société(s) mère(s) actionnaire(s) n'a PAS un enregistrement *Organisation* créé dans Dialogue.

LES DEMANDES DOIVENT ÉGALEMENT INCLURE LES DOCUMENTS REQUIS SUIVANTS

RENSEIGNEMENTS SUR LE DISTRIBUTEUR

- **Formulaire d'entente du distributeur (FED)** (formulaire **spécifique au Programme pour les distributeurs** disponible). Requis pour toutes les demandes.
- **Entente(s) de distribution**, preuve d'engagement du(des) distributeur(s). Des ententes abrégées dûment signées détaillant les modalités de l'entente sont acceptables au moment du dépôt de la demande.
- **Catalogue du distributeur et Ventes/portée de l'auditoire** (formulaire disponible): fait partie des critères d'évaluation de l'expérience du Distributeur canadien admissible et démonstration de son succès dans la distribution de projets **SEULEMENT** pour la période allant de 2020-2021 à 2024-2025.
- **Plan de mise en marché / distribution** sera exigé pour étayer l'engagement financier du Distributeur canadien admissible et identifier clairement les territoires où il prévoit de vendre le projet, ainsi que les préventes réelles.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉLÉDIFFUSEUR

- **S'il y a lieu, un formulaire électronique d'entente de licence (FEL) Dialogue dûment complété, approuvé et lié à la demande** afin de confirmer les droits du (des) télédiffuseur(s) canadien(s). Veuillez consulter le Guide d'Utilisation FEL sur le site web du FMC.
- **S'il y a lieu, entente(s) de droits de diffusion pour toutes les licences admissibles** des ententes abrégées dûment signées sont acceptables à cette étape. VEUILLEZ NOTER : Pour le programme de distribution, un diffuseur peut fournir une contribution de son enveloppe de diffuseurs 2025-2026 (anglais et français), mais uniquement si ce dernier est le diffuseur contribuant à l'exigence seuil.
- Pour les projets admissibles dans le genre enfants et jeunes uniquement : confirmation d'une **Entité internationale admissible** (telle que définie à l'Annexe A) qui contribue à la part minoritaire de l'Exigence seuil (voir Module principal des Principes directeurs (production) pour plus d'informations).

RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT

- **Documentation confirmant toutes les sources de financement canadiennes et étrangères.**
- **Calcul détaillé des crédits d'impôt fédéral et provincial.** Consultez la Politique de traitement des crédits d'impôt, Annexe B, chapitre 7. Les projets doivent inclure 90 % de chacun des crédits d'impôt fédéral et provincial estimatifs dans leur structure financière, sous peine de voir la contribution du FMC réduite pour compenser la différence lorsque ceux-ci seront ajustés à 90 % chacun.
- **Devis de production détaillé signé et daté** (formulaire disponible). Dans le cas d'une coproduction internationale, en vertu d'accords officiels, un devis à colonnes multiples indiquant la participation de chaque pays et le total consolidé.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MATÉRIEL CRÉATIF

- **Synopsis** décrivant de façon détaillée les thèmes du projet, le sujet et le cadre de l'histoire.
- **Matériel créatif.** Par exemple un scène à scène, une description des éléments créatifs, un traitement, une bible, ou un scénario. Veuillez soumettre une démo (si disponible) ou une présentation du projet (si aucune démo n'est disponible). Veuillez vous assurer que les démos sont téléchargées séparément et non à l'intérieur d'un autre document.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS SOUS-JACENTS

- **Sommaire de la chaîne de titres** une chronologie de tous les contrats liés au droit d'auteur du projet de la conception jusqu'à la présentation de la demande au FMC.
- **Document(s) relatif(s) aux droits** incluant toutes ententes de scénarisation et de réalisation signées, y compris, sans s'y limiter, les ententes de transferts de droits, les contrats d'option ou d'acquisition, la permission d'une maison d'édition, l'avis de renonciation et les actes de cession prouvant que le requérant détient tous les droits relatifs au concept et au matériel créatif sous-jacent pour produire, distribuer et/ou exploiter le projet dans les marchés cibles **OU** un avis (opinion) juridique concernant la chaîne de titres qui confirme, à la satisfaction du FMC, que le requérant est propriétaire de **tous** les droits.
- **Entente(s) de coproduction canadienne(s) et/ou internationale(s)**
- **Coproductions internationales en vertu d'accords officiels** : un exemplaire de la demande de recommandation préliminaire soumise au service des coproductions de Téléfilm Canada.

SI DES COÛTS DE CONTENU NUMÉRIQUE RELIÉ SONT INCLUS À LA LIGNE 85.00 DU BUDGET DE PRODUCTION

- **Description du projet** - indiquez également comment le contenu numérique est associé au projet ou dérivé de celui-ci.
- **Sommaire de la chaîne de titres** description complète de l'évolution de la chaîne de titres de la conception jusqu'à la présentation de la demande au FMC.
- **Document(s) relatif(s) aux droits**

PERSONNEL DE CRÉATION CLÉ

- **Liste détaillée des membres de la distribution et de l'équipe** précisez la nationalité.
- **Curriculum vitæ de toutes les productrices ou producteurs, scénaristes, réalisatrices ou réalisateurs** décrivant l'historique complet des emplois, la formation, les attestations ainsi que les prix et les nominations reçus à ce jour, avec hyperlien(s) des œuvres antérieurs des réalisatrices ou réalisateurs.
- **Sommaire des prix et des festivals** (formulaire disponible) pour les productrices/producteurs, scénaristes et réalisatrices/réalisateurs (le cas échéant).

IMPACT

- **Plan d'engagement avec la communauté** (formulaire disponible) fait partie des critères d'évaluation de la qualité et du degré de l'engagement du Requérant et des équipes de création et de production à créer le contenu de manière responsable, réfléchi et sans préjudice, y compris les étapes d'engagement communautaire exploitables et / ou les embauches de personnel.
- **Plan de durabilité** (formulaire disponible) fait partie des critères d'évaluation de la qualité et du degré de l'engagement du Requérant et des équipes de création et de production à implémenter des activités, les pratiques durables et/ou de l'embauche de personnel durables sur le plan environnemental.
- **Attestation sur le positionnement narratif** (formulaire disponible). Veuillez consulter la Politique du FMC sur le positionnement narratif. Soumettez le formulaire d'Attestation du requérant sur le positionnement narratif, dûment signé.

INFORMATION CORPORATIVE

Les documents de cette section sont à soumettre sous le menu **Enregistrements**, sous **Mes organisations**. Sélectionnez une compagnie; sélectionnez le bouton **Gérer les documents** en haut à droite; cliquez sur **Ajouter**, puis cliquez sur **Soumettre**. Uniquement requis s'il y a eu des changements dans les informations sur l'entreprise depuis la dernière demande. Ces documents ne sont pas requis pour les productions internes des télédiffuseurs.

- **Déclaration sur le statut canadien de l'organisation et renseignements corporatifs** - nouveau formulaire PDF disponible UNIQUEMENT si la(les) société(s) mère(s) actionnaire(s) n'a PAS un enregistrement *Organisation* créé dans Dialogue. Le requérant doit compléter le **formulaire électronique sous Renseignements corporatifs** situé dans la nouvelle section dans Dialogue sous *Mes Organizations*.

- **Certificat de constitution du requérant**

Le terme « requérant » désigne la société à but lucratif qui fait la demande. Si vous postulez au nom d'une entreprise qui n'est pas encore constituée en société, ne soumettez rien à ce stade. Cependant, les documents de constitution seront requis à l'étape de signature du contrat.

- **Profil de la société** y compris le mandat de la société pour tous les requérants et corequérants, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant.

- **Convention entre actionnaires** (le cas échéant).

- **Attestation de la ou du secrétaire général** document portant sur l'identité et le pouvoir de signature des dirigeants.

- **États financiers** fournissez ceux des trois dernières années, et ce, pour tous les requérants et corequérants, ainsi que leurs sociétés mères. Nonobstant les exigences ci-après, le FMC se réserve le droit de demander au requérant, en tout temps et à son entière discrétion, des états financiers annuels vérifiés et consolidés. Des états financiers annuels consolidés et vérifiés, si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 10 millions de dollars; **OU** Des états financiers annuels consolidés, accompagnés d'une mission d'examen si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 5 millions de dollars, mais inférieur à 10 millions de dollars; **OU** Des états financiers annuels non consolidés, accompagnés d'un avis aux lecteurs si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est inférieur à 5 millions de dollars.

**Le FMC se réserve le droit d'exiger d'autres documents pour l'évaluation du projet.*

COMMENT NOMMER LES DOCUMENTS

- Avoir une Description et sélectionner un Type qui a du sens pour chaque document requis téléversé dans votre formulaire de demande assurera une analyse adéquate de votre projet.
- Pour la Description de chaque document téléversé, copiez le **nom des documents** de la Liste des documents requis (ci-dessus). Vous pouvez ajouter des détails dans la description pour plus de clarté.

Exemple :

▼ Documents Requis

Visitez la page des Programmes au www.cmf-fmc.ca/fr-ca pour trouver la liste des documents requis.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo. Les fichiers qui dépassent la limite sont surlignés en rouge

Document	L'URL du site web	Description	Type
TÉLÉCHARGER Déposer le fichier ici		DEVIS DE PRODUCTION DÉTAILLÉ_Date	Devis
Ajouter			

Veillez noter :

- Tout matériel dépassant le nombre maximum de pages ne sera pas examiné pendant le processus d'évaluation.
- L'utilisation d'une police de caractères simple, noire sur fond blanc et dont la taille est supérieure à 11 points facilite la lecture de vos documents.
- Les documents directement téléversés sur Dialogue dont la taille ne doit pas dépasser 25Mo, doivent être en format PDF, Microsoft Word, Microsoft Excel ou tout autre format compatible avec Microsoft Office ou Adobe Acrobat.
- Les documents dont les formats ne sont pas pris en charge (ex. Apple Pages, Apple Numbers) ne seront pas évalués.
- Les formats de fichier permettant la compression de données (ex. ZIP) ne doivent être utilisés que pour les images, fichiers audios et audiovisuels.

- Les hyperliens vers du matériel audiovisuel ne doivent pas provenir de plateformes nécessitant une inscription ou permettant le partage d'informations personnelles au requérant (ex. Google Drive, Microsoft OneDrive).